

Cahiers d'histoire de l'enseignement. Extrait. N°2. 1974. L'opinion publique rouennaise et les lois de 1881-1882.

Numéro d'inventaire : 1975.01236.2

Auteur(s) : Jean-Claude Marquis

Type de document : article

Éditeur : Centre Régional de Documentation Pédagogique [] (Rouen)

Imprimeur : Imp. du C.R.D.P., Rouen []

Date de création : 1974

Description : Brochure grand format agrafée.

Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Tiré à part. Extrait des Cahiers d'histoire de l'enseignement. N°2. (cf. M.N.E. 1.3.03.00 / 2000.1838)

Mots-clés : Travaux d'histoire de l'éducation, histoire de l'éducation

Filière : non précisée

Niveau : non précisée

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 85-96

ill.

L'OPINION PUBLIQUE ROUENNAISE ET LES LOIS DE 1881-1882

Dans un discours prononcé à la salle Molière, à Paris, le dix avril 1870, Jules Ferry, par une phrase restée célèbre, manifestait son intérêt profond pour l'instruction : «Entre toutes les nécessités du temps présent, entre tous les problèmes, j'en choisirai un auquel je consacrerai tout ce que j'ai d'intelligence, tout ce que j'ai d'âme, de cœur, de puissance physique et morale, c'est l'éducation du peuple».

Jules Ferry tint parole. Il fut ministre de l'Instruction publique de février 1879 à novembre 1881, puis de janvier 1882 à novembre 1883 (1). Son opportunisme et sa prudence le conduisirent à préférer à un projet global une série de lois séparées, ce qui lui valut les vives critiques de l'extrême gauche.

Dès le 10 août 1879 était promulguée l'importante loi sur les Ecoles normales : les départements étaient tenus, dans les quatre ans, d'entretenir deux E.N. La droite y vit une première atteinte contre l'enseignement congréganiste (2).

De mai 1879 au 16 juin 1881 (date à laquelle la loi fut proclamée), le gouvernement s'opposa aux conservateurs sur la nécessité des brevets de capacité. Pour les Sœurs, en vertu de la loi de 1850, la lettre d'obédience tenait lieu de brevet et les Frères maîtres-adjoints jouissaient d'une dispense.

Depuis 1877 surtout, les idées de gratuité, d'obligation et même de laïcité dans l'enseignement primaire avaient fait leur chemin dans l'opinion publique. Jules Ferry cristallisa ces espérances.

Si le vote de la loi sur la gratuité (16 juin 1881) n'entraîna pas de trop grosses difficultés (les Frères eux-mêmes la pratiquant), il n'en fut pas de même pour l'obligation et la laïcité. Le projet fut voté par la Chambre le 24 décembre 1880. Mais l'opposition fut vive au Sénat où Jules Simon réussit à faire adopter un amendement sur «les devoirs envers Dieu et envers la Patrie». La Chambre refusa cet amendement. Mais il fallut attendre les élections du 21 août 1881, favorables aux Républicains, et surtout le renouvellement partiel du Sénat du 8 janvier 1882 pour que la loi triomphât enfin. Ainsi fut réalisée la «trinité scolaire» à laquelle Jules Ferry a laissé son nom (3).

Cette œuvre importante fut complétée par la loi de 1882 (laïcisant les locaux scolaires) et surtout par la loi de 1886 (laïcisant le personnel).

*~

* * *

Il est malheureusement difficile de connaître exactement l'état de l'opinion publique au moment du vote des lois scolaires en 1881-1882. Les rapports des préfets, des procureurs généraux, conservés aux Archives nationales, sont très lacunaires pour cette période.

Cependant l'importance accordée aux questions scolaires par la presse locale montre bien l'intérêt manifesté par les Normands. Et un point sur lequel tout le monde semblait s'accorder, c'est la constatation des progrès réalisés, au plan départemental, dans le domaine de l'instruction publique.

D'après un rapport de l'inspecteur d'académie sur la situation de l'instruction primaire pour l'année scolaire 1881-1882 (4), le département comptait alors une école pour cinq cents habitants, c'est à dire 1178 écoles publiques (plus 268 écoles libres). Près de 95 000 enfants fréquentaient les écoles publiques. 1 069 instituteurs (dont 18 congréganistes) et 402 institutrices (dont 189 congréganistes) assuraient la bonne marche de ces établissements. A titre comparatif, indiquons que le département comptait en 1871 1 115 écoles publiques totalisant 88 000 élèves environ.

Les rapports des inspecteurs généraux constataient d'ailleurs les progrès réalisés (5). (Mais le principal frein au développement était constitué par l'apathie des parents et aussi par l'indifférence des conseils municipaux ruraux sur lesquels on ne pouvait guère compter). On peut par exemple lire dans le rapport de l'Inspecteur général Baudoin en 1881 : «il est peu de départements où l'amélioration des maisons d'école ait été poursuivie, depuis quelques années, avec autant d'activité que dans la Seine Inférieure».

Mais les partisans d'un enseignement gratuit, obligatoire, puis laïque ne manquaient pas dans le département. Ainsi le Conseil général s'était toujours préoccupé des questions relatives à l'enseignement. On peut lire, dans le rapport de E. Ferry (6), que la moyenne annuelle des crédits votés aux budgets départementaux pour l'instruction primaire avait été de 223 922,65 francs entre 1852 et 1870 (dont 43 956,62 francs de dépenses facultatives) et de 634 676,38 francs pour la période 1871-1888, dont 119 714,93 francs pour les dépenses facultatives. Et Ferry ajoute à propos de ces dernières : «un sacrifice bénévole plus que quadruple de celui qui avait été fait sous l'Empire».

Le Journal de Rouen du 8 janvier 1881 publia à ce sujet un fort intéressant article d'E. Noël, intitulé la République et les écoles. L'écrivain y célébrait le rôle éminent de la République : «jamais il n'y eut dans le monde une révolution comparable à celle qui, sur ce point capital, est en train de s'accomplir», même si «ceci n'est peut-être pas la révolution comme l'eût entendue Marat, mais c'est certainement celle qu'eussent approuvés Voltaire, Diderot, Montesquieu...» Et la Seine Inférieure avait été l'un des départements «les plus actifs à se transformer». De nombreuses bibliothèques avaient été fondées, des collections scientifiques créées, de nombreuses conférences populaires données, des sociétés d'études, des associations de secours étaient apparues. Mais l'œuvre de la République n'était pas encore terminée, il fallait se montrer patient. Et E. Noël concluait ainsi son article : «les écoles, ce sont les semailles. Attendez déjà que le grain germe et verdoie... Laissez en paix se préparer l'épi».

Le progrès général de l'instruction était cependant contesté par la Semaine religieuse du Diocèse de Rouen (n° 10, 1880) : «malgré le zèle déployé et les dépenses considérables faites de 1872 à 1877 ; les progrès réalisés pendant cette période républicaine sont sensiblement moindres que ceux des périodes antérieures». Et le «Nouvelliste» allait même plus loin dans le compte-rendu d'un ouvrage consacré à «L'instruction publique et la République» (23 février 1882). Le journal prétend même que l'instruction était plus florissante en 1789 qu'en 1882 ! On peut lire : «d'après les procès-verbaux des visites pastorales de MM. Daubigné, le seul diocèse de Rouen comptait vers 1718 1 159 paroisses visitées, 835 écoles de garçons et 306 de filles. En possède-t-il autant aujourd'hui ?»

Dès 1871 quelques membres du Conseil général émettaient un vœu (7) en faveur de la gratuité et de l'obligation dans l'enseignement primaire. Mais plusieurs conseillers exprimèrent leur désaccord au nom de la liberté des pères de famille, et en s'appuyant sur le fait que, en 1864, les Inspecteurs d'Académie s'étaient prononcés contre l'obligation. Pour eux, derrière tout cela se profilait l'ombre inquiétante de la Révolution qui avait voulu imposer l'obligation scolaire, en particulier Danton qui prétendait que les enfants appartenaient à la République avant d'appartenir à leurs parents.

Quant à l'école gratuite, chacun savait qu'elle était bien inférieure à l'école payante ! La rétribution scolaire devait rappeler au père que l'instruction de ses enfants supposait un sacrifice. Et d'autre part, les instituteurs seraient-ils aussi zélés sans l'aiguillon de la rétribution scolaire ?

Il est vrai que le vœu était assorti d'une condition limitative et qui en atténuait singulièrement la portée (comme le reconnaissait en 1880 le conseiller républicain Besselièvre) : il fallait d'abord exiger la suppression des écoles mixtes ! En effet quel père pourrait «exposer son fils ou sa fille au danger immense des écoles mixtes» !

En 1879 (8), le Conseil général émit un vœu en faveur de la liberté de l'enseignement. La France était alors agitée par le problème des congrégations. Pour les conseillers républicains, les congrégations non autorisées (et en particulier les Jésuites) ne devaient pas enseigner.

A nouveau (9), le Conseil général, en août 1880, émit le vœu que la loi sur la gratuité et l'obligation fût appliquée le plus rapidement possible. Pour un des rapporteurs, l'obligation scolaire apparaissait comme nécessaire pour former des citoyens utiles ; sinon on s'exposait à créer des vagabonds, et peut-être même des criminels. Le vœu fut adopté par 32 voix contre 16.

Ajoutons à cela que, dans sa séance du 10 juillet 1880, le Conseil d'arrondissement de Rouen (10) estimait que le suffrage universel ne devait pas être un vain mot. Il fallait donc que l'instruction devînt obligatoire, gratuite, laïque (selon le principe : «la science à l'école et la doctrine religieuse au temple»). Le même conseil se prononçait également contre la lettre d'obédience et, dans sa séance du 18 août 1882, émettait le vœu que les écoles de l'arrondissement fussent pourvues d'un personnel exclusivement laïque.

De son côté, la Ligue de l'enseignement œuvrait dans le même sens. Et (11) après 1870 «le cercle de Rouen, comme ceux des autres villes de la Seine Inférieure, n'était plus dirigé que par des Républicains partisans de l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque». En 1869, le groupe votait un texte sur le caractère obligatoire de l'enseignement. Mais dès 1867 Eugène Noël indiquait dans le Journal de Rouen que le but de la Ligue était de «donner aux enfants une instruction essentiellement laïque» (12).

Pour les conservateurs, la Ligue n'était qu'une dangereuse émanation de la Franc-maçonnerie (dont J. Ferry ne faisait qu'appliquer les ordres), et «un comité électoral en permanence». Ainsi pour la Semaine religieuse du Diocèse de Rouen «elle amoncelle dans les esprits les ténèbres de l'athéisme et du matérialisme et prépare à la vie politique des générations incrédules» (13). Et signalant que cinq écoles étaient créées en moyenne annuellement dans le département, le journal religieux indiquait qu'on «n'avait pas attendu tout le fracas de la Ligue de l'enseignement et de ses agents pour s'occuper de l'instruction primaire» (14).

Cependant, la Ligue jouait un rôle non négligeable dans le département en faveur de la progression de l'instruction, notamment par ses distributions de livres, de cartes, etc... Mais en 1868 le Conseil général refusa une subvention de 1 200 francs au groupe havrais qui avait projeté d'imprimer une carte départementale où les cantons seraient représentés par des couleurs en fonction de leurs degrés d'instruction. Jaloux de son autorité dans ce domaine, le Conseil refusa en prétextant qu'il n'y avait «pas besoin de créer des ruisseaux nouveaux... en ce qui touche à l'instruction populaire». Une association libre, comme l'était la Ligue, n'avait pas à solliciter les deniers publics (15).

De même, en 1877, (16), le Conseil refusa d'apporter son appui moral à la Ligue. Cette prudence réjouit fort l'un des conseillers conservateurs, le général Robert (17), qui stigmatisa l'action de la Ligue en citant des conférences où il était dit «que le Ciel est le séjour des paresseux, que l'idéal des catholiques est la paresse et que c'est là ce qui explique la vie monastique». Pour lui, comme pour les catholiques, la Ligue n'avait pas le monopole de la lutte contre l'ignorance (surtout en Seine-Inférieure où il ne fallait pas oublier l'œuvre de Jean-Baptiste de La Salle).

La Ligue organisa, en 1881, à Sotteville, la fête du Sou des écoles. Les journaux républicains firent de la propagande en sa faveur et rédigèrent d'élogieux compte-rendus. Mais les catholiques n'y virent qu'un «cortège carnavalesque».

Dans le Journal de Rouen, le problème de l'instruction (surtout primaire) tenait une place importante. Il apparaissait presque tous les jours dans les éditoriaux. On ne manquait pas de signaler les conférences de la Ligue de l'enseignement. Chaque réunion (elles se tenaient rue du Gros-Horloge) était l'objet d'un compte-rendu, accompagné d'un commentaire élogieux.

